

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 160

présenté par
Mme Bazin-Malgras et M. Menuel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 51, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.